



COTISATION ADHERENTS ARMAM 2026

NOM : Prénom : N° Adhérent :

Si pas de changement en 2025 cocher cette case ☐ *et passer au règlement*

Si « changement » durant l'année 2025

Nom, Prénom, conjoint(e)/concubin(e):

Adresse

Code Postal : Ville :

N° téléphone : N° Mobile :

Courriel (en majuscules) :

.....@.....

Inscription de mon numéro de téléphone à l'annuaire : ☐ OUI ☐ NON (entourer l'option choisie)

Inscription du courriel dans l'annuaire : ☐ OUI ☐ NON (entourer l'option choisie)

En application du RGPD en date du 23 mai 2018, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent. Si vous souhaitez exercer ce droit et obtenir communication des informations vous concernant, veuillez-vous adresser au secrétariat de l'ARMAM

REGLEMENT :

La cotisation est fixée à 40 euros pour 2026

Celle-ci est à régler à partir du **1^{er} janvier 2026** et avant le **31 mars 2026** soit de préférence par virement au compte de l'Amicale, soit par chèque à l'ordre de **l'ARMAM** (Amicale des Retraités de MATRA-Aerospatiale-MBDA) adressé au Siège Social de l'Amicale accompagnée du présent document.

Chèque N° Banque/Centre.....

Virement : BIC ARMAM : CMCIFR2A

IBAN ARMAM : FR76 1027 8062 2400 0204 1030 175

Il est impératif de préciser sur le virement :

Le motif de l'opération : **Nom, Prénom, Numéro d'adhérent, Cotisation 2026**

NOTA : 1 - Deux cotisations non payées (consécutives ou non) entraînent la radiation de l'Amicale.
2 - Rappel : cette cotisation comme le prévoit nos statuts n'est exigible que pour les membres de moins de 82 ans au premier janvier 2026 et les Amis